

# STRATÉGIES LOCALES ET LOGIQUES D'ACTION DANS LA RECONQUÊTE FONCIÈRE DE LA FORÊT CLASSÉE DE LOHO (CENTRE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE)

Kouakou Auguste Marcelin KANGA  
Docteur en Socio-anthropologie  
Laboratoire d'Agroéconomie et de Développement Rural (LADR)  
Centre de Recherche pour le Développement (CRD),  
Université Alassane Ouattara  
[kindosiemain@gmail.com](mailto:kindosiemain@gmail.com)

## Résumé

La forêt classée de Loho fait l'objet d'une compétition foncière pour son contrôle impliquant deux catégories d'acteurs. Il s'agit d'une part, des infiltrés (composés de producteurs et de pourvoyeurs) et d'autre part, de la SODEFOR. La présente étude tente d'analyser les stratégies que ces acteurs déploient pour s'accaparer cette forêt ainsi que les logiques sociales qui découlent de ces comportements. Pour atteindre ces objectifs, cette recherche s'est appuyée sur des données statistiques recueillies auprès de 260 personnes exerçant leurs activités principales dans la forêt classée, des entretiens individuels menés auprès de 37 personnes, cinq (5) focus-groups conduits dans des villages riverains et à l'intérieur de la forêt classée. Les résultats ont pu montrer que les infiltrés se servent d'artifices pour s'établir durablement dans la forêt classée de Loho. Quant à la SODEFOR, elle use d'actions coercitives pour rétablir l'autorité de l'Etat dans ce domaine forestier. Les actions menées par les acteurs dans leur conquête foncière de la forêt classée de Loho participent autant à l'amélioration de sa gouvernance, du bien-être social local qu'à la précarisation de certaines communautés et à l'altération des écosystèmes forestiers de ce domaine forestier.

**Mots clés** : reconquête, foncière, stratégies, forêt classée, Côte d'Ivoire

## Abstract

The Loho classified forest is the subject of land competition for its control involving two categories of actors. These are, on the one hand, the infiltrators (made up of producers and suppliers) and on the other hand, SODEFOR. This study attempts to analyze the strategies that these actors deploy to take over this forest as well as the social logics that result from these behaviors. To achieve these objectives, this research relied on statistical data collected from 260 people carrying out their main activities in the classified forest, individual interviews conducted with 37 people, five (5) focus groups conducted in nearby villages. and inside the classified forest. The results showed that the infiltrators use tricks to establish themselves permanently in the Loho classified forest. As for SODEFOR, it uses coercive actions to reestablish state authority in this forestry domain. The actions carried out by the actors in their land conquest of the Loho classified forest contribute as much to the improvement of its governance, to local social well-being as to the precariousness of certain communities and to the alteration of forest ecosystems in this forest area.

**Keywords**: reconquest, land, strategies, classified forest, Côte d'Ivoire.

## Introduction

La Côte d'Ivoire, soucieuse de la pérennisation de ses ressources naturelles, a procédé au classement d'une part importante de son patrimoine forestier. Celui-ci a été aménagé dans l'optique de la production de bois d'œuvre, de la conservation de la biodiversité, de recherches scientifiques (F.N. Kouassi et C.Y. Amani, 2016, p. 33). Cependant, la création de ces forêts classées a conduit le plus souvent à l'expropriation des populations vivant sur ces territoires, ce qui a conduit à un sentiment de frustration et de rejet, puis à des comportements non conformes à la protection de la nature (P. Triplet et O. Langrand, 2009, p. 20). En général, ces classements n'ont pas tenu du tout compte du partage rationnel entre espace à protéger et l'espace cultivable nécessaire pour une population en perpétuel expansion. La mise en place de ces zones protégées n'a pas été précédée ou suivie d'actions d'accompagnement telles que l'amélioration des terres cultivables, l'évaluation des besoins et des modes alimentaires des populations qui devraient permettre à ces milieux de jouer pleinement leur rôle, qui est à la fois écologique, économique et social (C. Mengue-Medou, 2002, p 5). Face à cette situation de classement tous azimuts des pans entiers de territoires villageois, certaines populations vont développer des stratégies de réappropriation de ces espaces, une façon pour elles de traduire leur opposition aux mesures adoptées par l'Etat. C'est ainsi qu'en espace d'un demi-siècle, les 234 forêts classées ivoiriennes ont perdu plus de 70% de leur couvert forestier (O.M. Koffi-Djaha et al. 2021, p. 551). C'est le cas de la forêt classée de Loho dont les activités humaines pérennes et les habitations, ont conduit, en 2015, à la perte d'environ 56% de ses écosystèmes naturels selon C. Brou (2017, p. 76).

Afin de restaurer les fonctions écologiques et socio-économiques des forêts ivoiriennes, la Côte d'Ivoire a entrepris plusieurs réformes. Au nombre de celles-ci, figure la mise en place d'un Programme National d'Amélioration de la Gouvernance Forestière (PNAGF). L'objectif de ce programme est d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts ivoirienne adopté en conseil des Ministres en mai 2018 (Eaux et Forêts, 2018, p. 20). La mise en œuvre de cette politique au niveau local par le Centre de Gestion de Bouaké et l'UGF<sup>1</sup> de Katiola a permis une réduction importante des occupations humaines illégales dans la forêt classée de Loho, la faisant passer 19% actuellement. Il existe tout même encore, dans ce patrimoine de l'État, plus de 8000 hectares d'anacarde et 8000 hectares de sols nus dus à l'orpaillage et à l'élevage (SODEFOR, 2024, p. 10). Ainsi donc, malgré des avancées en termes de gains territoriaux pour l'État, il n'en demeure pas moins que subsistent encore de nombreuses activités illicites dans ce domaine forestier permanent. Alors, comment chaque groupe d'acteurs (infiltrés et agents de protection) parvient-il à consolider son contrôle sur des espaces de la forêt classée de Loho ? C'est à cette

---

<sup>1</sup> Unité de Gestion Forestière. Service de terrain, elle assure la mise en œuvre des programmes d'aménagement afférents aux forêts classées qui lui sont confiées.

question que l'étude tente de répondre. Cette interrogation fonde l'hypothèse selon laquelle les infiltrés s'établissent durablement dans la forêt classée de Loho au moyen d'artifices tandis que la SODEFOR s'emploie à la restaurer par la coercition étatique. Le but de cette étude est d'analyser les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs pour consolider leur contrôle sur la forêt classée de loho et les enjeux qui sous-tendent ces actions.

## 1. Méthodologie

Cette étude a été menée à l'intérieur de la forêt classée de Loho et dans quatre villages périphériques que sont Niangbo, Loho, Kiohan et Pétiennara. Ces localités ont été choisies eu égard à leur proximité avec ce domaine forestier. Cet espace a été érigé en forêt classée par l'arrêté n°1012 SE/5 du 27 mars 1939 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, Officier de la Légion d'Honneur. Ses bornes actuelles sont définies par l'arrêté n° 3279-SE/F du 30 Avril 1954 du Haut-Commissaire de la République, Gouverneur Général de l'A.O.F<sup>2</sup>, Commandeur de la Légion d'honneur portant modification de limites de forêts classées dans le cercle de Katiola. Selon cet arrêté, la forêt classée de Loho a une superficie de 89150 hectares. Ses limites Nord sont les marigots Bignon, Sibaralôho, Dessôho et Lôhaha ; Est, le fleuve N'zi ; Sud, la rivière Kiohan ; Ouest, la voie ferrée et les marigots Kassaouala, Locklin, Lôho, Nagou. La forêt classée de Loho est située dans la région administrative du Hambol précisément dans les départements de Katiola et de Niakaramadougou. Les populations originaires de cette région sont majoritairement les Tagbana. L'activité économique principale de ces habitants est l'agriculture.

Les techniques de collectes des données employées sont la recherche documentaire, l'observation et l'enquête de terrain proprement dite. Les outils qui ont servi à la collecte de ces données sont la grille de lecture, la grille d'observation, le guide d'entretien et le questionnaire. La recherche a reposé sur une approche à la fois qualitative et quantitative. Les données qualitatives ont été collectées sur la base d'entretiens individuels réalisés auprès de 37 acteurs composés d'autorités administratives et coutumières, de leaders communautaires, de responsables de groupements et d'associations, de producteurs et d'agents de la SODEFOR (tableau 1).

---

<sup>2</sup> Afrique Occidentale Française

**Tableau 1 : répartition des personnes interviewées**

Statut des enquêtés	Effectif
Chefs de village	4
Agriculteurs	3
Responsable site d'orpailleurs	3
Responsables associations d'éleveurs	2
Présidents de jeune	3
Agents SODEFOR	7
Corps préfectoral	2
Administration forestière locale	3
Guide	2
Agents de santé	2
Enseignant	4
Responsable d'ONG	2
Total	37

Source : nos enquêtes, 2023

Les entretiens individuels ont été complétés par cinq (5) focus-groups répartis comme suit : un mené à Niangbo composé de sept (7) personnes constituées du chef de village et de certains de ses collaborateurs ; un à Pétionnara avec huit (8) personnes volontaires triées sur le volet; un à Loho village constitué de six (6) personnes dont le président des jeunes, ses collaborateurs et des villageois ; un à Kiohan regroupant sept (7) personnes ayant leur activité principale dans la forêt classée de Loho, un sur un site d'orpaillage de la forêt classée de Loho composé de cinq (5) personnes avec comme participants, le responsable du lieu et ses assistants. Au total, les focus groups ont mobilisé trente-trois (33) participants. Nous avons cherché à construire un échantillon raisonné basé sur la diversité des opinions à travers l'hétérogénéité des informateurs. Le principe de saturation des données a été retenu comme repère de couverture des cibles. Quant aux données quantitatives, elles ont été produites sur la base d'un questionnaire administré à 260 personnes dont l'activité principale s'exerce dans la forêt classée de Loho. La technique utilisée est celle de l'échantillon de volontaires qui, selon P. N'da (2016, p.105), consiste, pour certains thèmes qui paraissent délicats voire tabous, à faire appel à des volontaires pour constituer l'échantillon. Toutes les informations ont été recueillies sur une période de douze (12) mois allant de février 2023 à janvier 2024.

Les informations enregistrées lors des entretiens ont été transcrites et soumises à une analyse de contenu et une analyse de discours. Cependant, pour des raisons de confidentialité, les identités des répondants ont été codifiées par les initiales de leurs noms. Les données quantitatives ont été soumises à l'analyse statistique par l'intermédiaire du logiciel SPSS 20. Notre démarche repose sur la théorie de la résilience de B. Cyrulnik (2003, p. 19) qui souligne que l'on ne peut parler de résilience que s'il y a eu un traumatisme suivi de la reprise d'un type de

développement, une déchirure raccommodée. Cette théorie a permis de mettre en exergue les actions accomplies par les acteurs pour faire face à leurs situations de dépossession foncière dans la forêt classée de Loho.

## 2. Résultats

### 2.1. Caractéristiques sociodémographiques des acteurs impliqués dans la reconquête foncière de la forêt classée de Loho

La forêt classée de Loho est soumise à de fortes compétitions foncières initiées par deux catégories d'acteurs. Ce sont, d'une part, les infiltrés (occupants illégaux) composés de producteurs et de pourvoyeurs et, d'autre part, la SODEFOR. Les producteurs sont les personnes qui mènent physiquement les activités prohibées sur le terrain. Ils renferment les agriculteurs, les orpailleurs et les éleveurs (transhumants au départ mais qui se sont sédentarisés dans la forêt classée par la suite). Les pourvoyeurs sont des acteurs de l'ombre de nombreuses activités illégales de la forêt classée disposant de moyens financiers et/ou politiques conséquents. La SODEFOR est le gestionnaire exclusif des forêts classées au nom de l'État ivoirien.

Au regard du tableau 2, les agriculteurs sont constitués pour la plupart de personnes de nationalité ivoirienne particulièrement de l'ethnie Tagbana (54,61%) mais également de Senoufo (8,85%), de Malinké (6,92%), de Djimini (0,77%), de Yacouba (0,38%). On retrouve toutefois dans leur rang quelques non-nationaux tels que des Burkinabé (5,38%) et des Maliens (0,77%) des enquêtés.

Relativement aux orpailleurs, ils vivent en général sur les sites d'orpaillage (estimés à une quinzaine actuellement selon les responsables de la SODEFOR) disséminés dans la forêt classée de Loho. Toutefois, bien que faible en termes d'effectifs, certains vivent dans des villages périphériques. C'est à ceux-ci que nous avons pu leur adresser notre questionnaire. Ils sont en grande partie de nationalité burkinabé (9,23% des enquêtés) contre 1,92% de nationaux essentiellement de l'ethnie autochtone Tagbana.

Quant aux éleveurs, le profil de ceux qui pratiquent la petite transhumance bovine, résidant dans les villages riverains, indique qu'ils sont de nationalité malienne (3,07%), burkinabé (2,69%), guinéenne (1,92%) et ivoirienne composée de Tagbana (1,92%) et de malinké (0,77%). Les grands transhumants qui séjournent périodiquement dans la forêt classée de Loho proviennent pour la plupart des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire comme le Mali et le Burkina Faso pour la période couvrant en principe la saison de sécheresse (novembre à avril-mai).

Certains éleveurs profitent des contrats d'accès temporaire à la forêt classée qu'ils signent avec la SODEFOR et les villageois pour y créer des parcs à bétail et des zones d'habitations.

**Tableau 2 : caractéristiques sociodémographiques des infiltrés**

Activité	Origine des acteurs	Effectif	Pourcentage
Agriculteurs	Tagbana	142	54,61%
	Senoufo	23	8,85%
	Malinké	18	6,92%
	Yacouba	1	0,38%
	Djimini	2	0,77%
	Burkinabé	14	5,38%
	Malien	2	0,77%
Orpailleurs	Tagbana	7	2,69%
	Burkinabé	24	9,23%
Éleveurs	Tagbana	5	1,92%
	Malinké	2	0,77%
	Malien	8	3,07%
	Guinéen	5	1,92%
	Burkinabé	7	2,69%
Total		260	100%

Source : nos enquêtes, 2023

Quant à la SODEFOR, elle a été créée par le décret N°66-422 du 15 Septembre 1966. Depuis l'arrêté N° 033/MINAGRA du 13 février 1992, cette société s'est vue confier la gestion exclusive des forêts classées de Côte d'Ivoire. Elle est placée sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé des Eaux et Forêts et sous la tutelle financière du Ministère d'État chargé du Budget et du portefeuille de l'État. Au niveau local, la forêt classée de Loho est gérée par l'UGF de Katiola sous la supervision du Centre de Gestion de Bouaké. Depuis la décision No 02655-19 du 15 juillet 2019 portant nouveau découpage des unités de gestion forestière, la SODEFOR gère 236 forêts pour une superficie totale de 4 262 368 hectares. L'UGF de Katiola a en charge sept (7) forêts classées pour une étendue estimée à 170 575 hectares.

Tous ces acteurs se livrent à une stratégie de positionnement dans le but d'obtenir une souveraineté partielle ou totale sur la forêt classée de Loho.

## 2.2. De la dissimulation des activités clandestines

### 2.2.1. De l'identification à l'incendie volontaire de l'espace à occuper

Les données de nos enquêtes indiquent qu'en général, l'occupation illégale d'un espace dans la forêt classée débute par l'identification et le choix du lieu par l'intéressé. Il s'adresse d'abord au « propriétaire » de l'espace convoité qui est un habitant d'un village riverain. À la suite de cette entrevue, les deux parties s'entendent sur la nature des droits à payer, et au détenteur des droits coutumiers du site, et à la chefferie du village. Une fois ces exigences satisfaites au niveau du village riverain, l'exploitant peut être autorisé à commencer ses activités sans même l'approbation de la SODEFOR. Ainsi, malgré son statut de forêt classée,

donc patrimoine de l'État, chaque portion de Loho est détenue par une personne issue de la communauté locale. La déclaration suivante d'un enquêté est révélatrice de cette réalité :

Pour les populations locales, les forêts classées sont leurs propriétés. Donc chaque partie d'une forêt classée à un propriétaire dans un village riverain. Lorsque quelqu'un veut y mener une activité quelconque, il doit négocier la parcelle avec les propriétaires terriens locaux en plus des chefs des villages riverains. Ils font un contrat. En fonction de l'activité à mener, celui qui acquiert l'espace s'installe ou installent les hommes qui conviennent pour l'exécution de son projet. (K.K.J. agent de la SODEFOR, entretien réalisé le 08/08/2023).

Après le choix du site, le producteur qui ambitionne créer une plantation, se sert généralement du feu pour nettoyer sa parcelle sans éveiller les soupçons. Il attend la période de sécheresse pour incendier son futur site d'activité pour faire croire aux feux de brousse saisonniers qui sévissent dans la région. Ces résultats sont corroborés par l'extrait d'entretien suivant :

Pendant la saison sèche, les paysans mettent volontairement le feu dans la forêt classée sans discernement. Cela laisse penser aux feux de brousse habituels qui sévissent dans la région en période de sécheresse alors que leurs auteurs ont en idée de créer leurs champs après le passage de ces feux. C'est comme ça que beaucoup d'entre eux procède pour mettre en place leurs exploitations agricoles. (K.M. agent de l'UGF de Katiola, entretien réalisé le 30/05/2023).

Par ailleurs, la technique de mise à feu allège les tâches du paysan et constitue une forme de dissimulation des travaux illégaux en préparation. Elle constitue la première pratique d'occupation foncière de la forêt classée utilisée par les agriculteurs selon les personnes interrogées.

### **2.2.2. Recours aux routes à faible visibilité**

Le recours à des pistes ou à des routes étroites, souvent dissimulées ou peu perceptibles est très répandu et constitue l'un des modes d'infiltration privilégié par les clandestins. Ces voies d'accès étant souvent exigües et masquées (photo 1), il est très difficile pour les agents de la SODEFOR de les emprunter avec leurs engins de service pour parvenir aux lieux où se déroulent les activités illégales.

Photo 1 : vue d'une piste menant à un site d'orpillage dans la forêt de Loho



Source : nos enquêtes, 2023

Toutes ces précautions sont prises par les clandestins pour éviter que les forces de l'ordre puissent découvrir leurs d'activités prosrites. Cela est illustré par les propos de cet enquêté :

Les clandestins font de petites routes jusqu'au cœur de la forêt pour créer leurs activités pour ne pas se faire repérer par nous. Les sites occupés sont généralement difficiles d'accès par nos engins. Lorsqu'on parvient malgré toutes les difficultés à leur niveau, tous ceux qui s'y trouvent fuient pour se cacher et quelques instants après notre départ, ils reviennent continuer leurs activités. L'alerte est souvent donnée avant notre arrivée. Quand ce sont les éleveurs, ils abandonnent leurs animaux pour disparaître. (K.I. agent de la SODEFOR, interviewé le 17/04/2023).

Les chemins dissimulés permettent aux clandestins d'occuper illégalement des portions de terre dans la forêt classée loin des regards des gestionnaires de ce patrimoine forestier.

### 2.2.3. Usage permanent de réseaux d'informateurs

Pour éviter de se laisser surprendre par les agents de la SODEFOR, les infiltrés se servent régulièrement d'un réseau d'informateurs bien outillé en la matière. Les éléments de ce réseau sont implantés autour des administrations forestières et dans les villes et villages entourant la forêt classée de Loho. Usant de cette stratégie, dès qu'une patrouille est programmée dans cet espace, l'information est immédiatement accessible aux acteurs de terrain qui prennent rapidement des dispositions conséquentes. L'extrait d'entretien suivant confirme ces résultats :

Les clandestins ont leurs informateurs ici à Katiola. Lorsque nous prenons la direction de la forêt classée, ils sont aussitôt informés et sortent ou fuient pour

se cacher si bien que nous avons du mal à les appréhender. Tu arrives dans les campements ou dans les champs, tu ne trouves personne. Ils sont tous partis. Tu vois des signes qui prouvent qu'ils étaient présents quelques minutes plus tôt mais ils n'y sont plus. Tu peux parcourir toute la forêt, tu ne rencontreras personnes. Tu peux voir des bœufs sans bouviers, des puits d'orpaillages totalement vide. Souvent nous nous contentons d'emporter quelques matériels laissés sur place dans leur fuite. La plupart des orpailleurs sont envoyés par des gens qui sont établis dans les villes comme Katiola et Bouaké. (K.K.J agent de la SODEFOR, entretien réalisé le 30/05/2023).

En définitive, les réseaux d'informateurs installés çà et là permettent aux infiltrés de mener leurs activités proscrites en toute quiétude, rassurés qu'ils ne feront pas l'objet d'arrestation.

#### **2.2.4. De la signature des contrats de pâturage à la sédentarisation des éleveurs**

La région du Hambol regorge beaucoup d'atouts du point de vue climatique et édaphique favorables à la pratique de l'élevage extensif. Ces conditions naturelles, physiques et socio-économiques propices entraînent le déplacement, chaque année, de milliers d'animaux vers cette partie du territoire ivoirien. En outre, la saturation du domaine rural, avec l'occupation quasi-générale des terres villageoises par l'agriculture, amène les pasteurs à se diriger exclusivement vers les domaines forestiers protégés particulièrement les forêts classées comme Loho qui leur offrent d'excellentes conditions de pâturage.

Afin de suivre le mouvement des transhumants et de mobiliser des ressources financières pour l'entreprise, la SODEFOR délivre des autorisations mensuelles d'accès aux forêts classées de la région aux éleveurs au prix de 300 francs CFA par tête de bœuf. La flexibilité de ces conventions favorise le développement de l'activité pastorale dans ces patrimoines forestiers de l'État. Profitant de ces entrées légales à ces propriétés de l'État, certains pasteurs vont y résider et y créer des habitations et des parcs à bétail. C'est ce qui ressort de cet extrait d'entretien:

Afin de permettre à l'État de Côte d'Ivoire de tirer profits de la transhumance bovine dans son domaine forestier permanent, la SODEFOR fait signer aux éleveurs, des contrats d'accès aux forêts classées du Centre et du Nord. Ces autorisations provisoires ont une durée d'un mois sur une période d'un an maximum. Le coût mensuel de ces contrats est de 300 francs CFA par animal. Certains éleveurs profitent de la faible fréquence de nos contrôles pour s'installer durablement dans nos forêts. Plus de la moitié des transhumants créent des parcs à bétail avec souvent création de champs et d'habitations. (B.K.A. agent de la SODEFOR, entretien réalisé le 19/04/2023).

Au final, les contrats de pâturage délivrés par la SODEFOR servent de subterfuge aux éleveurs dans leurs volontés d'occupations illégales durables des forêts classées du Centre-Nord de la Côte d'Ivoire notamment la forêt classée de Loho.

### 2.3. La reconquête foncière de la forêt classée de Loho par la coercition étatique

Cette action consiste à contraindre, par la force ou la conscientisation, les infiltrés à libérer les zones de la forêt classée occupées illégalement ou à s'en abstenir. En retour, les populations déguerpies doivent bénéficier de certaines mesures devant leur permettre de faciliter leur réinsertion professionnelle et leur réinstallation. Ces actions sont menées par la SODEFOR avec par moment l'appui de ses partenaires techniques et financiers sous le regard bienveillant du Ministère des Eaux et Forêts. Elles sont encadrées par un faisceau de textes règlementaires et législatifs ainsi que de conventions élaborés par l'État ivoirien d'une part, et les institutions internationales d'autre part. Ce sont entre autres, la loi N° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, telle que modifiée par la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020 ; la loi N° 2019-675 du 23 juillet 2019 portant code forestier ivoirien ; l'arrêté N° 33/MINAGRA du 13-02-1992 confiant la gestion des forêts classées exclusivement à la SODEFOR ; le décret du 25 novembre 1930 modifié et complété par les décrets du 8 février 1949 et 24 août 1993 portant expropriation pour cause d'utilité publique. Le cadre juridique international se réfère à la politique opérationnelle PO 4.12 de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire des populations, à la déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) et aux normes de performance 5 et 6 en matière de durabilité environnementale et sociale.

S'appuyant sur cette législation, la SODEFOR mène ses actions dans la forêt classée de Loho dans un but de défense et de recouvrement des zones occupées. Ses moyens sont notamment les patrouilles, les sensibilisations et les déguerpissements. Les propos de cet enquête corrobore cet état de fait :

Les actions de reconquête que nous menons sont axées sur les réunions de sensibilisations des populations, l'organisation de patrouilles, le reboisement des zones dégradées et le cas échéant, les déguerpissements. Les patrouilles ont pour but la préservation des reliques de forêts existantes. Les campagnes de sensibilisations des masses paysannes ont pour objectif d'impliquer les populations riveraines à la gestion de la forêt classée. Les déguerpissements ont pour mission la libération des zones occupées afin de permettre la reconstitution et la régénération naturelle de la forêt. (B.K.A. agent de la SODEFOR, entretien réalisé le 17/04/2023).

Les actions coercitives ont permis à la SODEFOR de recouvrer de nombreux espaces à travers la destruction de plusieurs campements et habitations illégaux (photo 2).

Photo 2 : site d'un ancien campement détruit dans la forêt classée de Loho



Source : nos enquêtes, 2023

En somme, par la coercition, les autorités de la SODEFOR sont parvenues à recouvrer et à maintenir à flot environ 70% de la superficie de la forêt classée de Loho selon nos enquêtes.

#### **2.4. La forêt classée de Loho : une opportunité économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales désastreuses**

Les activités humaines illégales menées dans la forêt classée de Loho jouent un rôle d'amortisseur économique et social en réduisant la pauvreté et le chômage par la création d'emplois pour les populations locales et les infiltrés. En effet, le développement de cultures agricoles telles que l'anacardier représente une opportunité économique pour les paysans eu égard aux gains financiers qu'elles leur procure. Cela constitue de réelles possibilités pour les populations quant à l'amélioration de leur niveau de vie. Ce produit agricole occupe presque tous les habitants de certains villages riverains. C'est ce qui ressort du discours de cet enquêté :

Dans tout notre village, seules deux personnes n'ont pas leurs champs d'anacarde dans la forêt classée. Même le chef du village, c'est lui qui a le plus grand champ. Sa plantation peut atteindre plus de 30 hectares. C'est dans la forêt que proviennent la majorité de nos revenus. S'il n'y a plus d'activités dans la forêt classée, beaucoup de gens vont quitter le village. Sans cette forêt-là, on ne peut trouver de terre ailleurs pour mener nos activités. (T.M. agriculteur, habitant de Loho village, entretien réalisé le 09/10/2023).

Quant à l'exploitation minière, elle joue également un rôle important dans l'économie locale. Toutes les personnes concernées directement ou indirectement y trouvent visiblement leur compte. Cela est attesté par ces propos de cet enquêté :

L'orpaillage donne beaucoup d'argent et du travail aux gens du village. Les personnes qui vont travailler sur les sites gagnent au moins 30 à 100 mille par

mois. Les femmes qui lavent les graviers peuvent gagner jusqu'à quinze (15) boîtes de graviers par jour. Si elles ont la chance, elles peuvent avoir de l'or dans ces boîtes-là. L'orpaillage a beaucoup fait évoluer notre village. Avec l'argent de l'or gagné, beaucoup de jeunes ont acheté des motos pour leurs déplacements et des camions pour le transport des produits agricoles. A Niakara, il y a un quartier entièrement construit par les orpailleurs, ce quartier se trouve derrière la Sous-préfecture. En tout cas, les jeunes du village ont beaucoup de réalisations grâce à l'orpaillage. (K.D. habitant de Niangbo, interviewé le 17/04/2023).

Relativement à la transhumance, pendant toute la durée de leurs séjours dans la forêt classée de Loho, les pasteurs font marcher l'économie locale à travers l'achat de divers produits pour leurs consommations personnelles et les entretiens de leurs bêtes. En effet, la durée officielle des éleveurs nomades avec leurs troupeaux dans la forêt classée oscille entre trois mois et un an. Pendant cette période, les éleveurs procèdent à l'achat de céréales et de produits de premières nécessités sur les marchés locaux et ont recours aux vétérinaires pour le soin de leurs animaux. Ils sollicitent également des coopératives ou associations locales pour faciliter leur intégration, ainsi que d'autres professionnels pour la vente de leurs animaux. En outre, les bouviers payent des taxes à la fois aux chefferies et propriétaires terriens locaux ainsi qu'à la SODEFOR. Avec ces paiements financiers, les éleveurs contribuent au développement de l'économie locale et nationale.

Cependant, la reconquête foncière de la forêt classée de Loho, malgré sa contribution importante au bien-être social local, participe activement à la précarisation de certaines communautés. En effet, la plupart des infiltrés est confrontée au mal-logement caractérisé par des habitats précaires faits de banco, à l'insalubrité, à l'insécurité et à l'inconfort. Cette vulnérabilité résidentielle semble indiquer le caractère passager de leurs occupants et l'incertitude qui rythme leur quotidien. En réalité, se sachant vraisemblablement en situation illégale, les occupants illégaux vivent dans la hantise d'être délogé à tout moment. Cette position les oblige à demeurer dans des abris de fortune dépourvus d'infrastructures socio-économiques de base et donc du minimum de confort. Cette vulnérabilité de leurs conditions de vie et de travail génère chez ces derniers souvent des maladies à transmission hydrique et vectorielle telles que la bilharziose, la fièvre typhoïde, le choléra, les infections cutanées, la méningite, le paludisme, la fièvre jaune. La prolifération de ces maladies est particulièrement due au manque d'assainissement et d'hygiène. Il est signalé aussi de nombreux cas d'accidents provoqués par les éboulements dans les puits d'accès à l'or. En outre, lors des opérations de déguerpissements entreprises par la SODEFOR, les paysans installés à l'intérieur de la forêt classée sont contraints d'abandonner leurs exploitations ainsi que leurs réserves foncières pour certains, les bâtisses et les revenus pour d'autres. Cela engendre chez les déguerpis une perte importante de revenus car obligés d'arrêter temporairement leurs activités ou de construire de

nouvelles habitations à leurs frais à des endroits souvent très éloignés de leurs moyens de production habituels.

Par ailleurs, les actions des infiltrés provoquent de multiples problèmes environnementaux sur les ressources naturelles de la forêt classée de Loho. Ainsi, dans les zones d'occupations agricoles, on assiste à la disparition et à l'anéantissement totale de la plupart des espèces végétales et fauniques. Les lieux de parage des animaux laissent souvent la place à un sol totalement nu où rien ne pousse dans l'immédiat. La mise en place de puits nécessite le défrichage, la coupe de bois pour le soutènement afin d'éviter les éboulements. Tous ces faits et gestes des occupants illégaux altèrent les écosystèmes forestiers de ce patrimoine de l'État ivoirien.

### 3. Discussion

Aux termes des travaux de cette étude, il ressort que les acteurs de la reconquête foncière de la forêt classée de Loho sont de deux ordres. Il s'agit des infiltrés (constitués de producteurs et de pourvoyeurs) et de la SODEFOR, gestionnaire exclusif du domaine forestier permanent de Côte d'Ivoire. Ces mêmes personnes sont presque identiques à celles identifiées par les études de O. K. Dien (2018, p. 97) et de M. Vignal et J. Andrieu (2018, p. 181-182). Selon le premier auteur, les acteurs impliqués dans le processus d'exploitation des ressources de la réserve de faune et de flore du Haut Bandama sont les producteurs, les pourvoyeurs et les agents de l'OIPR<sup>3</sup>. Les pourvoyeurs sont composés de commerçants d'or et de bœufs installés dans les zones urbaines nationales et dans les pays frontaliers, les chefs de village et les propriétaires terriens. Les producteurs comprennent les travailleurs des "chantiers" d'orpaillage, les pêcheurs, les chasseurs, les éleveurs ou bergers peuhls, les agriculteurs migrants, les agriculteurs autochtones et les collecteurs de Produits Forestiers Non Ligneux. D'après les seconds chercheurs, les individus, acteurs du défrichement de la forêt classée du Haut-Sassandra au Sud-Ouest de Côte d'Ivoire sont divisés en quatre catégories : les exploitants agricoles migrants, les ouvriers agricoles migrants, les agents de protection de la SODEFOR et les villageois ivoiriens. Les migrants sont des individus qui ont la capacité de rejoindre une exploitation dans la forêt classée ou d'en fonder une et d'y créer des villages. Les villageois possèdent la faculté de s'implanter en périphérie de la forêt classée depuis les villages riverains pour lancer des activités à l'intérieur de ce domaine forestier. Les agents de protection de la SODEFOR peuvent détruire des exploitations illégales et expulser les migrants hors de la forêt classée.

Les stratégies des infiltrés, fondées sur des artifices, visent dans un souci de leur garantir une sécurité foncière dans le temps, à éviter les confrontations directes avec les gestionnaires de ce patrimoine forestier. Quant à la SODEFOR,

---

<sup>3</sup> Office Ivoirien des Parcs et Reserve, structure en charge de la gestion des aires protégées de Côte d'Ivoire

ses actions basées essentiellement sur la coercition ambitionnent d'assurer une pérennité aux ressources naturelles de la forêt classée de Loho. Elle utilise la sensibilisation et les patrouilles de même que les déguerpissements comme procédés. Ces résultats sont confirmés par deux études, une réalisée en Côte d'Ivoire par K. Konan et al. (2023, p. 80) et l'autre au Gabon par S. Ondo Ze et S. Ndong Ndong (2020, p. 12 -13). Les premiers ont indiqué que :

dans le contexte post-crise, l'État a décidé de « redomanialiser » et « repatrimonialiser » ses patrimoines infiltrés et dégradés par les migrants après la période de crise armée. Le déguerpissement des populations sédentarisées et le démantèlement des campements spontanés construits par les migrants à l'intérieur des sites initialement protégés sonnent comme l'axe principale de la stratégie de l'État, par le biais de la SODEFOR. Outre ces opérations ponctuelles, subsistent également des actions conjointes de patrouille et de surveillance hebdomadaire.

Les seconds ont montré que :

la matérialisation de l'appropriation du Parc National de Minkébé au Gabon par l'Etat est portée par un large panel d'acteurs. Ces derniers agissent selon une sectorisation de l'ensemble du domaine forestier, dans laquelle se répartissent les périmètres d'action. Ainsi, l'Agence nationale des parcs nationaux est responsabilisée à l'intérieur du parc selon un plan de gestion quinquennal, lorsqu'à la périphérie de ce dernier s'impose l'autorité des directions provinciales du Ministère des Eaux et Forêts. Le conservateur, son adjoint et les 13 écogardes du parc ont une tâche préventive. Les gendarmes de la brigade de la faune assurent la police des lieux. La centaine de militaires de la Mission Minkébé a un rôle plutôt dissuasif, veillant à l'intégrité du territoire en proie à l'immigration clandestine.

En définitive, la forêt classée de Loho est au centre d'enjeux importants, avec d'un côté, les infiltrés qui jouent leur survie compte tenu de son poids économique dans leurs quotidiens, et de l'autre, la SODEFOR qui tente tant bien que mal à lui assurer une protection optimale.

## Conclusion

Au terme de cette étude, nous retenons que la forêt classée de Loho est au cœur d'actions visant à reprendre un contrôle sur ses ressources naturelles. Les acteurs de ces actes de réappropriation sont, d'une part, les infiltrés qui sont composés de producteurs et de commanditaires et, d'autre part, l'État à travers la SODEFOR. Pour parvenir à leurs fins, les premiers se servent d'artifices et les seconds, la coercition étatique. La problématique pour l'État ivoirien, c'est de profiter de tous les moyens que lui offre la politique de protection des écosystèmes naturels pour maintenir et renforcer son contrôle sur les limites territoriales de ce domaine forestier protégé. Quant aux populations riveraines, l'enjeu pour elles, c'est d'arriver, en profitant du laxisme des pouvoirs publics, à engranger le maximum d'espaces pour elles-mêmes et leurs descendances. Toutes ces actions de reconquête foncière participent, pour les infiltrés, à leur bien-être personnel et, pour la SODEFOR, à la gestion durable de la forêt classée de Loho.

## Références bibliographiques

BROU Carlos, 2017, *Anthropisation et conservation de la forêt classée de Loho dans département de Niakaramadougou*, Mémoire de Master en Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

CYRULNIK Boris, 2003, *Le murmure des fantômes*, Paris : Odile Jacob.

DIEN Kouayé Olivier, 2018, « Occupation humaine de la Réserve de faune et de flore du Haut Bandama : diagnostic et perspectives pour une gestion durable », Centre de Recherche en Ecologie (CRE), Université Nangui Abrogoua, Côte d'Ivoire.

EAUX ET FORÊTS, 2018, *Alerte faune en danger*, Le Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire N°4.

KOFFI-DJAH Okon Marguerite et al. 2021, « Enjeux de l'éco-communication dans la cogestion des forêts classées en Côte d'Ivoire », SLC n°15, pp. 549-563.

KONAN Koffi et al. 2023, « Rebello-migration et mal gouvernance du Parc National du Mont Péko et de la Forêt Classée du Haut-Sassandra », Revue africaine des sciences humaines et sociales, no 5, pp. 67-89.

KOUASSI N'Goran François et AMANI Yao Célestin, 2016, *Les infiltrations dans le domaine forestier permanent de l'Etat de Côte d'Ivoire*, Actes du forum des états généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, Ministère des Eaux et Forêts (Côte d'Ivoire), pp.32-40.

MENGUE-MEDOU Célestine, 2002, « Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation », VertigO, la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 3 Numéro 1.

N'DA Paul, 2016, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*, Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article, L'Harmattan.

ONDO ZE Stéphane et NDONG Ndong Saturnin, 2020, « Appropriation de marges frontalières d'Afrique centrale : cas du Parc national de Minkébé au Gabon », L'Espace Politique, Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, No 38, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.6517> consulté le 20/09/2024 à 09 heures 30 minutes.

TRIPLET Patrick et LANGRAND Olivier, 2009, *Définir les aires protégées d'Afrique, Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone*, Awely, Paris.

VIGNAL Matthieu et ANDRIEU Julien, 2018, « Modélisation prospective des paysages de la forêt classée du Haut Sassandra (Côte d'Ivoire) après la fin des conflits », Tropicultura, vol. 36, no 2, pp. 178-191.